

Ouverture d'une ambassade canadienne en Équateur

Le Canada rouvre son ambassade en Équateur fermée depuis dix ans par suite de mesures d'austérité, a annoncé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan.

Membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et du Pacte andin, l'Équateur joue un rôle de plus en plus actif et important dans les affaires de l'hémisphère et du monde.

Pour le Canada, l'Équateur est le septième marché d'exportation en Amérique latine (en 1979, les exportations canadiennes de papier journal, produits du papier, amiante, acier et matériel de télécommunication se sont chiffrées à \$49 millions). En retour, l'Équateur a fourni au Canada, en 1979, d'importantes quantités de café, de bananes, de cacao et d'autres produits (importations de l'ordre de \$57,7 millions).

La politique économique actuelle de l'Équateur prévoit un important programme d'investissements et de développement industriel qui favorisera grandement l'épanouissement de la coopération commerciale et économique entre les deux pays. La réouverture de l'ambassade du Canada à Quito contribuera à cette évolution et permettra de rendre de meilleurs services consulaires et autres aux résidents et aux visiteurs canadiens se rendant en Équateur, ainsi qu'aux citoyens de l'Équateur qui visitent le Canada.

Bourses de recherche du CRSNG

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) offre de nouvelles bourses de recherche d'été à des étudiants canadiens (ou immigrants reçus) du premier cycle, inscrits à un programme de baccalauréat avec spécialisation dans les sciences naturelles ou dans le génie.

Le but de ces bourses (d'un montant mensuel de \$550) est de fournir aux étudiants l'occasion d'acquérir de l'expérience dans la recherche en participant à un programme de recherche, dans l'université canadienne de leur choix.

Dans le cadre du premier concours pour l'obtention de ces bourses, le CRSNG a octroyé 1 000 bourses, représentant plus de 2 millions au total, pour des stages qui prendront place cet été dans 49 universités.

Conférence des premiers ministres des provinces de l'Ouest

Unité nationale et réforme constitutionnelle étaient à l'ordre du jour de la conférence des premiers ministres des quatre provinces de l'Ouest, tenue à Lethbridge les 22 et 23 avril. MM. Bill Bennett (Colombie-Britannique), Peter Lougheed (Alberta), Allan Blakeney (Saskatchewan) et Sterling Lyon (Manitoba) ont également discuté du transport des céréales et des répercussions régionales de la hausse des taux de l'intérêt.

Dans une interview télévisée à laquelle les quatre premiers ministres ont pris part la veille de leur réunion, MM. Lougheed et Blakeney ont affirmé que leurs provin-

ces désiraient une décentralisation des pouvoirs politiques et économiques. Il est important, a dit M. Blakeney, que les Québécois réalisent que le fait de voter *Non* au référendum ne signifiera pas le *statu quo* au Canada. "Non seulement nous désirons la réforme constitutionnelle mais, du moins en ce qui nous concerne, nous l'exigeons", a déclaré M. Blakeney, ajoutant que la réforme exige des compromis. Il est important que les Québécois et les Canadiens de l'Ouest ne se laissent pas entraîner dans des positions extrêmes, telles que le séparatisme intransigeant.

À l'issue de la réunion, les quatre premiers ministres ont émis une déclaration commune dans laquelle ils condamnent les taux élevés de l'intérêt qui pressurent beaucoup de Canadiens et qu'ils qualifient d'injustes et d'inacceptables. Ils demandent d'autre part au gouvernement fédéral de prendre les décisions qui s'imposent pour mettre en valeur le port de Prince-Rupert. Ils lui demandent aussi d'honorer l'engagement, pris l'été dernier par le gouvernement précédent avec un groupe de six entreprises céréalières, de construire un terminus à Prince-Rupert (Colombie-Britannique).

Nomination de Canadiens à la CCIC

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a nommé trois Canadiens au sein de la Commission consultative de l'industrie du charbon (CCIC). Il s'agit de: M. R.C. Gilmore, vice-président (Commercialisation et Ventes) de CP Rail, dont le siège est à Montréal; M. J.H. Morrish, président et chef de la direction de la société Les Charbons Fording Limitée, de Calgary, et M. Milan Nastich, président désigné de l'Hydro-Ontario, de Toronto.

La Commission comprend 33 membres en tout, choisis pour représenter les 12 pays membres de l'AIE et en raison du poste élevé qu'ils occupent dans l'industrie de la production, du commerce, du transport et de l'utilisation du charbon.

La CCIC a été créée à la suite de la réunion ministérielle de l'AIE qui s'est tenue l'an dernier, et au cours de laquelle le Canada s'est joint à d'autres pays membres de l'Agence pour adopter les principes d'action de l'AIE relatifs au charbon et les modalités d'étude des politiques houillères des pays de l'AIE. L'Agence espère, en outre, que la création de la nouvelle Commission facilitera l'accroissement de la consommation, de la production et du commerce du charbon, élément essentiel de la réduction de notre dépendance actuelle envers le pétrole importé.

La politique de la Coal Association of Canada, qui représente presque tous les organismes oeuvrant dans le domaine du charbon au Canada, a adopté les principes de l'AIE relatifs au charbon, dans la mesure où ils s'appliquent à la situation au Canada.

Crédit d'impôt à l'emploi

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, a présenté à la Chambre des communes un avis de motion des voies et moyens dans lequel il annonce l'intention du gouvernement de prolonger la durée du Programme de crédit d'impôt à l'emploi du 15 avril 1980 au 31 mars 1981.

Ce programme permet aux employeurs d'embaucher des travailleurs admissibles, en sus de leur effectif normal, et d'accumuler ainsi des crédits d'impôt de \$1,50, \$1,75 ou \$2 l'heure, selon la région, pour chaque emploi créé, jusqu'à concurrence de 52 semaines.

M. Axworthy a fait remarquer que le Programme, venu à échéance le 31 mars 1980, a atteint son objectif qui était de créer 50 000 emplois durant l'année financière. Depuis l'entrée en vigueur du Programme en mars 1978, l'adhésion de 25 000 employeurs a permis la création de 67 000 emplois.